



Modification de la période de calcul du Quotient Familial

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<https://www.pontault-combault.fr>)

Il sera désormais calculé du 1er septembre au 31 août



La ville de Pontault-Combault modifie la période de son calcul du Quotient Familial. Jusqu'à présent calculé pour la période 1er janvier - 31 décembre, **il le sera, désormais, du 1er septembre au 31 août.**

Ainsi, il n'y aura pas de campagne de calcul comme les années précédentes entre octobre et décembre cette année.

Tous les Quotients Familiaux 2023 seront automatiquement prolongés jusqu'au 31 août 2024. Les familles n'ont pas de démarches à faire.

Cependant, si changement de situation familiale ou de revenus, les citoyens sont appelés à en informer l'accueil citoyens afin de recalculer leur Quotient Familial.

La prochaine campagne aura donc lieu au cours du premier semestre 2024.

Publié le 12 octobre 2023

URL de la source (modifié le 12/10/2023 - 11:46): <https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/modification-de-la-periode-de-calcul-du-quotient-familial>